

Lettre d'info. N°4

Projet éolien sur votre territoire

AVRIL 2021

PROJET ÉOLIEN DES SIX COMMUNES



Bonjour à tous,

Merci d'être venus aux stands d'information publique présentant le projet éolien des Six Communes, mis à disposition durant tout le mois de février, dans les mairies de Bernouil, Cheney, Dannemoine, Junay, Roffey, Tissey, Tronchoy, Vézannes et Vézinnes. Cette lettre d'information n°4 a été rédigée afin de répondre à une première partie de vos commentaires, dont la principale interrogation :

«Pourquoi un projet éolien sur le plateau du Tonnerrois ?»

Bonne lecture !



Une opportunité pour le territoire

Cette partie du territoire a été libérée de contraintes aéronautiques en 2019, date à laquelle le développement éolien est donc devenu possible.

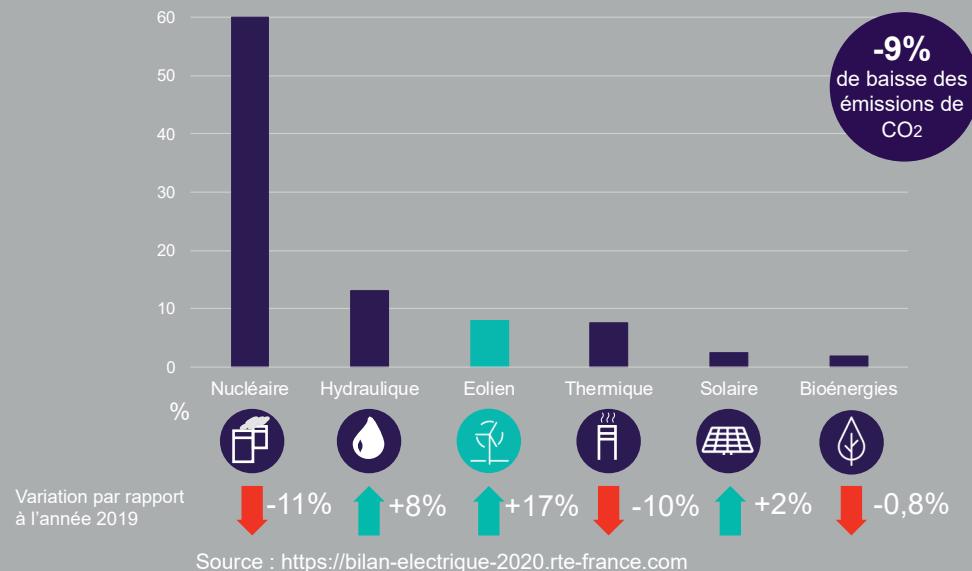
S'il aboutit selon l'implantation présentée (10 éoliennes de 6MW), le projet permettra des retombées financières pour les communes d'accueil ainsi que pour la **Communauté de Commune Le Tonnerrois en Bourgogne**. Au total, le projet éolien des Six Communes permettra le versement d'environ **500 000€/an** sur le territoire qui serviront à développer des projets locaux.

L'éolien et le mix énergétique français

Rien ne remplacera les économies d'énergies ! D'ailleurs, la consommation d'électricité en France reste stable malgré tous nos nouveaux usages et a baissé en 2020 compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel.

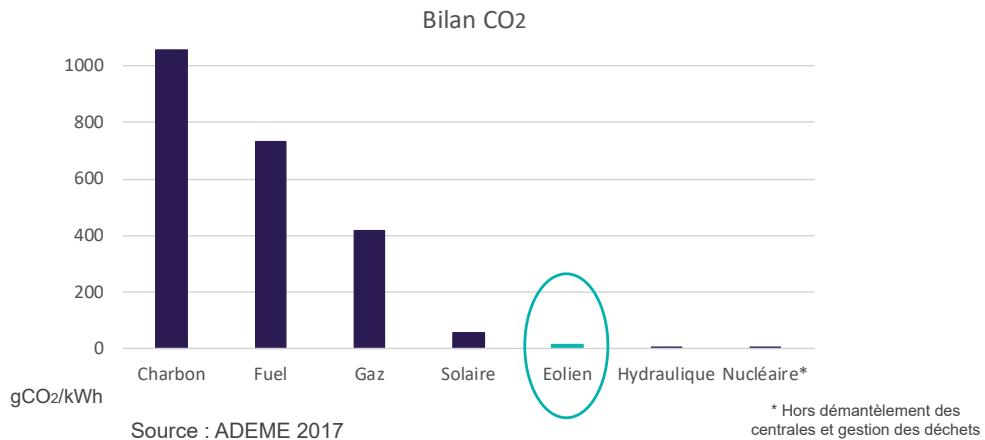
L'éolien est une source d'énergie décarbonnée, qui est devenue cette année la **troisième source de production d'électricité en France** – permettant de diminuer le recours aux dernières centrales thermiques françaises.

Production d'électricité en France en 2020



Une source d'énergie décarbonnée et écologique

En tenant compte de la production des éoliennes, de l'installation, de l'exploitation et du démantèlement des parcs éoliens, l'ADEME estime le bilan CO2 de **l'éolien terrestre à 14gCO2/kWh**, à comparer avec les autres moyens de production :

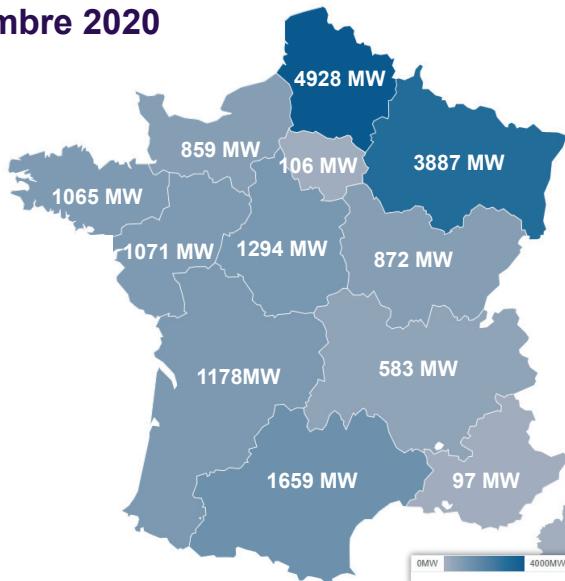


Les objectifs nationaux de l'éolien terrestre

En 2020, la France comptait **17 000 MW** de production éolienne raccordée au réseau électrique, et les objectifs à venir restent ambitieux. Les engagements de la France sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et fixent les objectifs suivants pour 2023 et 2028 :



Puissance totale des parcs éoliens raccordés en (MW) par région au 31 décembre 2020



Source : RTE et SDES

L'énergie éolienne : une énergie compétitive

L'éolien terrestre produit en moyenne 3 fois plus d'électricité qu'il y a 10 ans : les pales plus longues permettent de produire de l'électricité même par vent faible.

Du fait des nouveaux mécanismes d'appels d'offres nationaux et de l'évolution des technologies, le prix de rachat de l'électricité éolienne est en baisse constante :



Eolien en mer :
44€/MWh

(prix de rachat, dernier appel d'offre parc éolien de Dunkerque)



Eolien terrestre :
59,5€/MWh

(prix moyen de rachat du dernier appel d'offre d'octobre 2020)



Nucléaire :
62,6€/MWh

(coût du nucléaire amorti, rapport de la Cour des Comptes 2016 - page 124).



Siemens Gamesa construit la première usine de pales et d'assemblage de nacelles d'éoliennes en mer en France, au Havre avec la création de

750 emplois

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site :
<http://eolien-sixcommunes.com>

Nous contacter :

E-mail : contact@eolien-sixcommunes.com

L'éolien, une filière de plus en plus française!

900 entreprises travaillent dans le secteur éolien, représentant quelques 20 200 emplois en France (+11% en 1 an)

